

ASSEMBLÉE NATIONALE

31 janvier 2014

POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT ET SOLIDARITÉ INTERNATIONALE - (N° 1627)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE191

présenté par

M. Marsac, M. Amirshahi, M. Assouly, M. Bacquet, M. Philippe Baumel, M. Bui, M. Destot,
Mme Guittet, Mme Imbert, M. Loncle, M. Said, M. Vauzelle, M. Rouquet et les membres du
groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE 2

RAPPORT

RAPPORT

A l'alinéa 11, après les mots :

« ressources fiscales des pays en développement »

Insérer les mots :

« par le biais d'un soutien renforcé aux administrations fiscales »

EXPOSÉ SOMMAIRE

La politique menée en matière de transparence des flux financiers et de lutte contre l'évasion fiscale a indéniablement une incidence dans le domaine du développement. Le présent amendement insiste sur la nécessité de soutenir les administrations fiscales des pays en développement.